

Avis de constitution

SOCIETE « SIENTA PRO METAL »

Siège ABIDJAN KOUMASSI NON LOIN DE LA
PHARMACIE KAHIRA, Lot 01, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/12/2025, et enregistrés au CEPICI le 26/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SIENTA PRO METAL »

Objet : Vente des matériels industriels . Inox ; acier ; aluminium. Tôles

Grillages perfore Tuyauterie, robinetterie,
raccords en fonte malléable, tuyaux flexibles.
Electrovannes, compteur d'eau manomètres
thermomètres.

Tuyaux d'incendie, lance d'incendie,
antivibratoire Etude, réalisation. Plomberie, électricité,
menuiserie et solaire. La charpenterie, chaudronnerie,
tuyauterie, construction métallique. L'import-export, Le
commerce général.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en
location gérance de tous fonds de commerce. la prise de
participation dans toute société existante ou devant être
créée et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI NON LOIN DE LA
PHARMACIE KAHIRA, Lot 01, Ilot 02

Dirigeant(s) M SIENTA MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-02528 du 19/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°12985/GTCA/RC/2026 du 19/02/2026

